

« L'évaluation formative »

*Les situations ou épreuves d'évaluation ont différentes fonctions ;
elles peuvent notamment être « certificatives » ou « formatives ».*

- L'évaluation dite formative (à visée formative) a pour objet d'informer l'élève (et l'enseignant) du degré de maîtrise atteint au cours d'un apprentissage, et de permettre une analyse des difficultés éventuelles de l'élève, en vue de trouver des stratégies qui le feront progresser. L'évaluation formative s'intéresse au moins autant à la démarche de l'élève qu'au résultat de cette démarche.
- L'évaluation formative devrait notamment permettre :
 - la reconnaissance et le renforcement positif (par l'enseignant) des réussites de l'élève ;
 - le repérage des erreurs (par l'enseignant et par l'élève), leur compréhension et leur rectification (par l'élève) ;
 - le réajustement des méthodes d'apprentissage (par l'élève).
- L'évaluation formative aide également le professeur à préparer, si besoin, des situations de remédiation, et à remettre éventuellement en cause son dispositif pédagogique, pour l'améliorer l'année suivante, par exemple.

----- o O o -----

- L'évaluation dite formatrice reprend les principes de l'évaluation formative en y ajoutant la nécessité de favoriser chez l'élève une « auto-évaluation efficace ». Pour cela, l'élève doit pouvoir s'approprier les procédures nécessaires à la réalisation d'une tâche donnée et à la régulation des apprentissages correspondants.
- L'évaluation formatrice devrait notamment permettre à l'élève de :
 - se représenter correctement la tâche à accomplir et la production attendue ;
 - connaître et s'approprier les critères d'évaluation de l'enseignant ;
 - planifier de façon rationnelle ses actions ;
 - repérer et corriger ses erreurs.